



Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : SPIP de l'Oise

Visite du centre pénitentiaire de Liancourt et échanges autour de la justice pénitentiaire et de réinsertion

« Rendre la peine de privation utile au changement »

Date de l'atelier : 26 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 20 personnes

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) :

Un panel de participants de tout âge, dotés ou non de connaissances sur le fonctionnement d'un établissement pénitentiaire :

- Des étudiants en Master 2 « droit de l'exécution des peines », faculté de droit d'Amiens.
- Le responsable local de l'enseignement
- Des personnels pénitentiaires (surveillants, directeurs du SPIP et de l'établissement, ASS du SPIP)
- La psychologue du **Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle**
- Des visiteurs de prison
- Un membre de la communauté ayant participé aux rencontres détenus-victimes
- La PJJ
- Un aumônier catholique
- La DEETS
- Le Secours Catholique
- Assesseurs en commission de discipline
- La mission locale
- La chargée de communication de la DISP de Lille

Restitution des échanges :

Thématique : Justice Pénitentiaire et réinsertion	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
<ul style="list-style-type: none">• L'absence d'accès à internet est un frein majeur à la réinsertion des personnes détenues	<ul style="list-style-type: none">- Réfléchir à un « accès sécurisé » à internet afin que les personnes détenues aient connaissance des offres d'emploi, accès aux démarches de réinsertion sociale en ligne (CAF, MDPH, CNI etc..)- Favoriser les formations et l'accompagnement des personnes

¹ Veuillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants



	<p>détenues à l'utilisation des outils informatiques</p> <ul style="list-style-type: none">- S'inspirer de l'outil « ENT » utilisé par l'éducation nationale- Solliciter le Bus « France Service » afin qu'il se déplace dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire.
<ul style="list-style-type: none">• L'offre de travail est insuffisante en détention (environ 67 personnes travaillent aux ateliers, 90 au service général) pour 550 personnes détenues. La liste d'attente pour travailler aux ateliers est d'environ un an.	<ul style="list-style-type: none">- Travailler avec le soutien de la DEETS et de la DISP à l'implantation d'une structure d'insertion par l'activité économique. (Différentes pistes envisageables : jardinage, transformation d'aliments, rénovation de bâtiment, horticulture, espace maraîchage)- Favoriser la mise en place de chantiers d'insertion en détention- Généraliser la VAE en milieu fermé (pour éviter que la période de détention ne soit qu'une période blanche et donc préjudiciable sur le CV)
<ul style="list-style-type: none">• Les personnes détenues n'ont pas toujours confiance en l'institution/ le SPIP n'a pas suffisamment de moyens humains pour aborder tous les aspects de la préparation à la sortie.	<ul style="list-style-type: none">- Associer davantage les visiteurs de prison à la prise en charge du SPIP- Proposer la mise en place d'une instance spécifique VP/SPIP (2 fois par an) qui permet d'évoquer la situation des détenus en collégialité.- Elargir leur possibilité d'intervention auprès de la population pénale, repenser leur rôle (impliquer davantage la « communauté » en détention.- Favoriser l'intervention des associations en détention pour lutter contre les effets désocialisants de l'incarcération (réapprentissage des actes de la vie quotidienne pour les longues peines)- La mise en place d'ateliers spécifiques qui permettent l'autonomisation des détenues (ménage, cuisine, démarches administratives) avant la sortie.- Travailler davantage avec le conseil départemental sur la réinsertion des personnes détenues.
<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses personnes détenues ont des problèmes de mobilité	<ul style="list-style-type: none">- Faciliter le passage du permis de conduire en détention



<ul style="list-style-type: none">• L'intervention de la mission locale repose sur des bonnes volontés individuelles mais le système est fragile (des financements à demander chaque année)	<ul style="list-style-type: none">- Pérenniser le financement des missions locales, qui ne doit pas reposer sur un appel à projet annuel, trop fragile.- Remettre en place un comité de pilotage entre les acteurs de l'insertion professionnelle pour que les projets soient portés.
<ul style="list-style-type: none">• La rupture carcérale et ses difficultés au moment de l'incarcération	<ul style="list-style-type: none">- Tenir compte de l'impact psychologique du choc carcéral selon les retours des visiteurs de prison.- Prévoir ainsi un accompagnement psychologique soutenant lors des premiers jours d'incarcération.
<ul style="list-style-type: none">• Les problématiques administratives et de logement sont des freins à toute projection à la sortie (retour directeur adjoint M. DEPARIA)	<ul style="list-style-type: none">- L'intégration dans le milieu professionnel est subordonnée à l'existence d'un socle initial (logement, régularisation de la situation administrative).